

# Création d'offre et demande de subvention pour l'audit PEIK

Informations importantes et  
Déroulement - étape par étape

**PEIK**

Audit énergétique  
pour les PME

## Informations importantes sur la demande de subvention audit PEIK

Dès que le conseiller en énergie a présenté le PEIK à la PME dans le cadre d'un premier entretien/d'une première visite et que la PME montre toujours son intérêt pour un conseil en énergie PEIK, un conseil correspondant peut être proposé à l'entreprise. Le conseiller/la conseillère en énergie établit d'abord une offre standardisée dans l'outil de subvention et peut ensuite la soumettre à la PME sous forme d'offre. Le conseiller/la conseillère en énergie doit soit utiliser l'offre préétablie comme offre, soit établir sa propre offre et y joindre l'annexe préétablie de l'offre. Vous trouverez ci-dessous la procédure exacte.

Le conseil en énergie PEIK est soutenu par SuisseEnergie à hauteur de 50 %, mais au maximum à hauteur de CHF 2'500.

- ➔ Depuis 2022, les subventions pour le conseil en énergie sont désormais versées directement au conseiller en énergie.
- ➔ Cela signifie que le/la conseiller(ère) en énergie facture à l'entreprise l'intégralité de la prestation, TVA comprise, et déduit ensuite la contribution de soutien hors TVA.
- ➔ Voir l'exemple suivant :

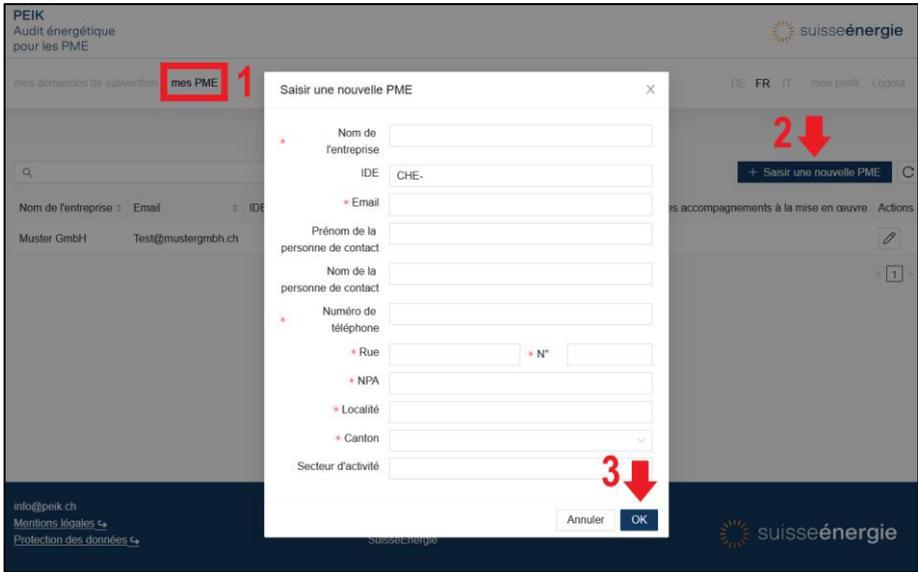
Total prestation conseil PEIK :	CHF 6'500.00
TVA de 7,7 % en sus :	CHF 500.50
<u>Total, TVA incluse :</u>	<u>CHF 7'000.50</u>
Moins la contribution d'encouragement de SuisseEnergie :	-CHF 2'500.00
<u>Total à payer :</u>	<u>CHF 4'500.50</u>

- ➔ Il est toujours possible de verser les subventions à la PME. Dans ce cas, l'offre et la facture doivent mentionner explicitement le montant de la subvention PEIK.
- ➔ Le rapport de conseil en énergie PEIK qui en résulte doit être neutre en termes de technologie, d'énergie et de fournisseur.
- ➔ Le rapport de conseil en énergie PEIK doit indiquer les économies que l'entreprise peut réaliser après la mise en œuvre des mesures proposées.

## Déroulement Étape 1 - Établir une offre

La demande de subvention pour le conseil PEIK est divisée en deux étapes successives dans l'outil. Les différentes étapes sont présentées en détail ci-dessous. Lors de la 1ère étape (avant le conseil), l'offre est rédigée par le/la conseiller(ère) et, le cas échéant, acceptée par la PME. Vous pouvez télécharger soit une offre complète, soit une annexe à l'offre. Cette dernière peut être jointe à votre propre offre. Si vous souhaitez intégrer votre logo sur l'offre ou l'annexe à l'offre, vous pouvez le déposer sous "mon profil".

1. Connexion à l'outil de subvention : <https://portal-peik.ch/>
2. Pour créer une demande de soutien pour une PME (valable pour toutes les demandes de soutien), la PME doit toujours être saisie dans la base de données. Pour ce faire, allez dans la zone "mes PME" (1) après vous être connecté et saisissez la PME en cliquant sur "+ Saisir une nouvelle PME" (2). Confirmez ensuite avec "OK" (3) REMARQUE : si une PME a plusieurs sites, il faut saisir une "PME" séparée pour chaque site.



The screenshot displays the PEIK portal interface. On the left, the 'mes PME' section is highlighted with a red box and a red '1'. In the center, a modal form titled 'Saisir une nouvelle PME' is open, containing various input fields for company details. A red arrow labeled '2' points to the '+ Saisir une nouvelle PME' button in the background. Another red arrow labeled '3' points to the 'OK' button at the bottom of the modal form. The background also shows a search bar and a table with columns for 'Nom de l'entreprise' and 'Email', with an example entry for 'Muster GmbH'.

PEIK  
Audit énergétique  
pour les PME

mes demandes de subvention

mes PME 1

Saisir une nouvelle PME

Nom de l'entreprise  
\*  
IDE CHE-  
\* Email  
Prénom de la personne de contact  
Nom de la personne de contact  
\* Numéro de téléphone  
\* Rue \* N°  
\* NPA  
\* Localité  
\* Canton  
Secteur d'activité

Annuler OK

DE FR IT mon profil Logout

+ Saisir une nouvelle PME

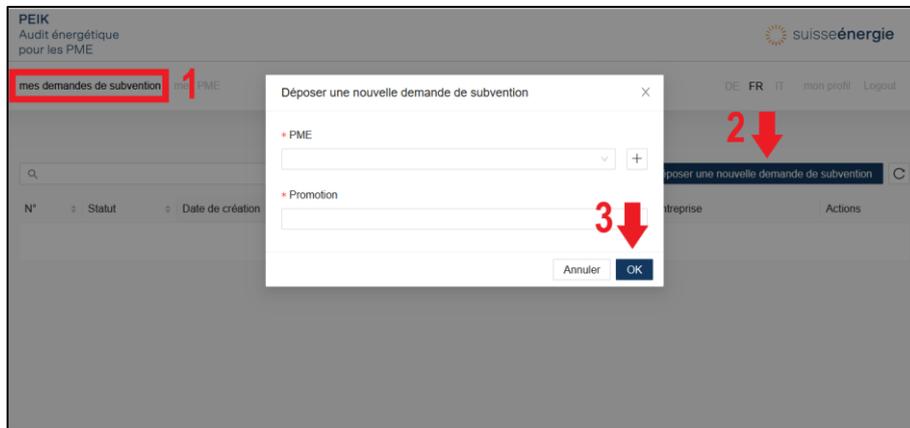
Accompagnements à la mise en œuvre Actions

1

info@peik.ch  
Mentions légales  
Protection des données

suisseénergie

3. Vous vous trouvez dans la zone "mes demandes de subvention" (1). Choisissez-en bas à droite l'action "Déposer une nouvelle demande de subvention" (2). Sélectionnez d'abord le site concerné de la PME et le type de demande "Audit PEIK". Appuyez ensuite sur "OK" (3).



4. Dans l'étape suivante, vous saisissez toutes les données pertinentes (1) pour qu'une offre/une annexe d'offre standardisée puisse être établie. Cliquez ensuite sur "Continuer" (2) pour passer à l'étape suivante. REMARQUE : Veillez à saisir correctement toutes les autres subventions (si elles existent dans le canton) - sinon les subventions seront perdues. Vous avez également la possibilité de saisir ici d'autres subventions de tiers (p. ex. entreprises d'approvisionnement en énergie, communes, etc.) Tous les montants doivent être saisis hors TVA.

The screenshot shows the 'PEIK-23-1-BERATUNG' form. At the top, it says 'PEIK-23-1-BERATUNG'. Below that, there is a yellow box with text explaining the process: 'Le processus de demande de subvention pour le conseil en énergie se déroule en deux étapes : Dans la 1ère étape, avant le conseil, l'offre est établie et acceptée. Vous pouvez télécharger soit une offre, soit une annexe à l'offre. Cette dernière peut être jointe à votre propre offre. Si vous souhaitez intégrer votre logo sur l'offre ou l'annexe à l'offre, vous pouvez le déposer sous "mon profil". Dans un deuxième temps, après la réalisation du conseil en énergie PEIK et l'approbation du rapport par notre service d'assurance qualité, vous pouvez demander la subvention. Pour ce faire, veuillez télécharger la facture adressée à la PME.' Below this, there are four steps: '1 Contenu de l'offre', '2 Offre', '3 Données bancaires', and '4 Résumé'. The '1 Contenu de l'offre' step is active. It contains several fields: 'Délai de réalisation de l'audit PEIK jusqu'à' (date picker), 'Coût de l'audit [CHF hors TVA]' (text input), 'Souhaitez-vous bénéficier d'une subvention cantonale supplémentaire?' (checkbox), 'D'autres subventions?' (checkbox), 'D'autres subventions?' (checkbox), 'Offre valable jusqu'au' (date picker), 'Autres services/prestations complémentaires (en dehors du cahier des charges PEIK)?' (checkbox), and 'Autres subventions pour les prestations complémentaires?' (checkbox). A red '1' in a circle highlights the 'D'autres subventions?' checkbox. A red '2' with a downward arrow points to the 'Continuer' button at the bottom right.

5. Sur la page suivante, l'offre (et l'annexe à l'offre) générée automatiquement est mise à votre disposition pour téléchargement (1). Cette offre peut maintenant être envoyée à la PME pour signature. En option, il est également possible d'utiliser sa propre offre, mais dans ce cas, l'annexe à l'offre doit obligatoirement être jointe et signée. A partir de là, il existe deux scénarios : soit la PME refuse l'offre et la demande est interrompue, soit la PME accepte l'offre et le conseil est réalisé.

**PEIK-23-1-BERATUNG**

Le processus de demande de subvention pour le conseil en énergie se déroule en deux étapes :

Dans la 1ère étape, avant le conseil, l'offre est établie et acceptée. Vous pouvez télécharger soit une offre, soit une annexe à l'offre. Cette dernière peut être jointe à votre propre offre. Si vous souhaitez intégrer votre logo sur l'offre ou l'annexe à l'offre, vous pouvez le déposer sous "mon profil".

Dans un deuxième temps, après la réalisation du conseil en énergie PEIK et l'approbation du rapport par notre service d'assurance qualité, vous pouvez demander la subvention. Pour ce faire, veuillez télécharger la facture adressée à la PME.

✓ Contenu de l'offre — 2 Offre — 3 Données bancaires — 4 Résumé

**Offre**

Offerte 1 Annexe de l'offre

Télécharger l'offre Télécharger l'annexe de l'offre

**Fichiers pour la demande**

Offre signée

Veuillez télécharger l'offre signée ici.

Télécharger

Scénario: la PME refuse l'offre.

6. Si la PME refuse l'offre, la consultation n'aura pas lieu et vous pourrez appuyer sur "Offre refusée, annuler la demande" (1).

✓ Contenu de l'offre — 2 Offre — 3 Données bancaires — 4 Résumé

**Offre**

Offerte Annexe de l'offre

Télécharger l'offre Télécharger l'annexe de l'offre

**Fichiers pour la demande**

Offre signée

Veuillez télécharger l'offre signée ici.

Télécharger

1 ↓

Offre refusée, annuler la demande Offre acceptée

Scénario: la PME accepte l'offre.

7. La PME accepte et signe l'offre et prend rendez-vous avec le conseiller en énergie pour effectuer le conseil. Vous pouvez éventuellement télécharger l'offre signée ici dans l'outil (1). Cliquez ensuite sur "Offre acceptée" (2).

Contenu de l'offre 2 Offre 3 Données bancaires 4 Résumé

**Offre**

Offerte

Annexe de l'offre

Télécharger l'offre

Télécharger l'annexe de l'offre

**Fichiers pour la demande**

Offre signée 1

Veuillez télécharger l'offre signée ici.

Offre refusée, annuler la demande

Offre acceptée 2

8. Sur la dernière page, vous trouverez encore une fois un résumé de la demande de subvention. A partir d'ici, l'étape 1 est terminée. Le secrétariat libère maintenant la subvention. Vous pouvez passer à l'étape 2.

## Déroulement de l'étape 2 - Après le conseil, établir la demande de subvention

L'outil web PEIK (PEBT) est à votre disposition pour la réalisation du conseil PEIK :

<https://eb.peik.ch/login>

Lors de la 2e étape, après la réalisation du conseil en énergie PEIK et l'approbation du rapport par notre service d'assurance qualité, vous pouvez demander la subvention pour ledit conseil. Vous pouvez alors choisir si la subvention doit vous être versée ou si elle doit être versée directement à la PME.

1. Sur la page principale "mes demandes de subvention" (1), vous pouvez rouvrir la demande de subvention correspondante (2). Son statut est "Saisie de données (Finalisation)" (3).

N°	Statut	Date de création	Nom de l'entreprise	Adresse de l'entreprise	Actions
PEIK-23-2-UMSETZUNG	Saisie de données (Finalisation)	05.07.2023	Muster GmbH	Musterweg 3 8001 Zürich	Demander un paiement partiel
PEIK-23-1-BERATUNG	Saisie de données (Finalisation)	05.07.2023	Muster GmbH	Musterweg 3 8001 Zürich	

2. Si la subvention doit être versée directement à la PME, il est impératif que la facture de la PME soit téléchargée dans l'outil de subvention (1). Appuyez ensuite sur "Demander le paiement" (2).

**PEIK-23-1-BERATUNG**

Le processus de demande de subvention pour le conseil en énergie se déroule en deux étapes :

Dans la 1ère étape, avant le conseil, l'offre est établie et acceptée. Vous pouvez télécharger soit une offre, soit une annexe à l'offre. Cette dernière peut être jointe à votre propre offre. Si vous souhaitez intégrer votre logo sur l'offre ou l'annexe à l'offre, vous pouvez le déposer sous "mon profil".

Dans un deuxième temps, après la réalisation du conseil en énergie PEIK et l'approbation du rapport par notre service d'assurance qualité, vous pouvez demander la subvention. Pour ce faire, veuillez télécharger la facture adressée à la PME.

1 Demander le paiement 2 Données bancaires 3 Résumé

**Fichiers pour la demande**

Facture

Veuillez télécharger la facture de la PME.

Demander le paiement

3. Choisissez ici à qui (conseiller:ère ou PME) la subvention sera versée (1), remplissez toutes les données pertinentes et appuyez ensuite sur "Envoyer le formulaire" (2).

**PEIK-23-1-BERATUNG**

Le processus de demande de subvention pour le conseil en énergie se déroule en deux étapes :

Dans la 1ère étape, avant le conseil, l'offre est établie et acceptée. Vous pouvez télécharger soit une offre, soit une annexe à l'offre. Cette dernière peut être jointe à votre propre offre. Si vous souhaitez intégrer votre logo sur l'offre ou l'annexe à l'offre, vous pouvez le déposer sous "mon profil".

Dans un deuxième temps, après la réalisation du conseil en énergie PEIK et l'approbation du rapport par notre service d'assurance qualité, vous pouvez demander la subvention. Pour ce faire, veuillez télécharger la facture adressée à la PME.

1 Demander le paiement — 2 Données bancaires — 3 Résumé

A qui la subvention doit-elle être versée ?  Des informations complémentaires sur le résultat de l'entretien peuvent être mentionnées ici  A la PME

\* IBAN CH8500790016594638877

\* Nom de la banque ZKB

Adresse de facturation

\* Rue Test \* N° 10

\* NPA 8008 \* Lieu Zürich

Mention de facturation

Envoyer le formulaire

4. Vous trouverez ensuite un aperçu de l'ensemble de la demande de subvention. La demande de subvention est maintenant déposée et sera ensuite examinée par le bureau PEIK.

**PEIK-23-1-BERATUNG**

Le processus de demande de subvention pour le conseil en énergie se déroule en deux étapes :

Dans la 1ère étape, avant le conseil, l'offre est établie et acceptée. Vous pouvez télécharger soit une offre, soit une annexe à l'offre. Cette dernière peut être jointe à votre propre offre. Si vous souhaitez intégrer votre logo sur l'offre ou l'annexe à l'offre, vous pouvez le déposer sous "mon profil".

Dans un deuxième temps, après la réalisation du conseil en énergie PEIK et l'approbation du rapport par notre service d'assurance qualité, vous pouvez demander la subvention. Pour ce faire, veuillez télécharger la facture adressée à la PME.

1 Demander le paiement — 2 Données bancaires — 3 Résumé

Merci beaucoup, votre demande de subvention a été déposée et est en cours d'examen par le bureau PEIK.

Délai de réalisation de l'audit PEIK jusqu'à	31.07.2023 00:00:00
Coût de l'audit [CHF hors TVA]	5 000.00 CHF
Souhaitez-vous bénéficier d'une subvention cantonale supplémentaire ?	<input type="radio"/>
D'autres subventions ?	<input type="radio"/>
2. d'autres subventions ?	<input type="radio"/>
Offre valable jusqu'au	31.08.2023
Autres services/prestations complémentaires (en dehors du cahier des charges PEIK) ?	<input type="radio"/>
Autres subventions pour les prestations complémentaires ?	0

5. Le bureau PEIK et l'OFEN vérifient l'exhaustivité des documents dans un délai de deux semaines, le Contrôle des finances procède à des vérifications par sondage de l'exactitude des données.
6. Ensuite, les subventions sont versées au conseiller PEIK ou directement à la PME (hors TVA).

En cas de questions ou d'incertitudes, le bureau PEIK se tient à votre disposition :

+41 58 750 05 25 | [info@peik.ch](mailto:info@peik.ch)